

Le syndicat majoritaire en CEPAC est entré en résistance

Mesdames et Messieurs les Dirigeants,

Les salariés vous ont clairement exprimé leur volonté de voir les négociations reprendre et se poursuivre sur des bases plus raisonnables.

Ils ont tenu pendant ces 4 jours à se faire entendre, toutes appartenances syndicales ou non syndicales confondues.

Maintenant la balle est dans votre camp et le temps presse.

Le mouvement de grève est actuellement suspendu mais la contestation et les revendications demeurent.

Le Syndicat Unifié UNSA est entré en résistance et vous fera parvenir rapidement un cahier revendicatif sur les thèmes trop longtemps écartés.

Les salariés attendent des avancées concrètes et significatives, en particulier sur les conditions de travail.

Le Syndicat Unifié UNSA ne sera pas signataire de l'accord NAO proposé par la Direction.

Les salariés de la CEPAC restent tous unis et mobilisés, en métropole et dans les DOM.

Le bureau Syndical
Agir pour Construire...Ensemble!


Syndicat Unifié
UNSA
CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC



Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

